

ASSOCIATION SCENOGRAPH

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Sous-Préfecture de Figeac
n° de dossier 0462001815
18, avenue du Docteur ROUX
46 400 SAINT CERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

AUDIT QUERCY ROUERQUE

SARL au Capital de 7.622,45 euros
Chemin de la sablière
ZA de Regourd
46000 CAHORS

SOCIETE de COMMISSARIAT aux COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale
Grande Aquitaine
Tél. 05.65.53.27.20
RCS Cahors B 420.878.704

ASSOCIATION SCENOGRAPH

Siège social : 18 avenue du Docteur ROUX
46400 SAINT-CÉRÉ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SCENOGRAPH relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association SCENOGRAPH à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les paragraphes suivants :

- « Règles et méthodes comptables » relatif au changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06 ;

- « Evènements significatifs survenus pendant l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant :
 - La procédure de renouvellement du projet appellation SCIN toujours en cours ;
 - Les travaux immobiliers relatifs au bâtiment des hébergements ;
 - La provision pour litige salarié ;
- « Evènements significatifs survenus après la clôture de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant :
 - Le recrutement d'une nouvelle directrice et la convention pluriannuelle ;
 - La subvention de la Région ;
 - Le principe de continuité d'exploitation.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et décrits dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

5. Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association SCENOGRAPH à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels, établis sous la responsabilité de la direction, seront arrêtés par le conseil d'administration réuni le 17 juin 2026, préalablement à leur présentation à l'assemblée générale.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAHORS, le 17 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
SARL AUDIT QUERCY ROUEGUE,
représenté par Nathalie VIGUIER



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 192	15 192	10 000	10 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 000 726	38 728	961 998	6 109
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	236 233	222 996	13 237	15 660
	Autres immobilisations corporelles	158 031	110 703	47 328	9 587
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				277 380
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	7 245		7 245	7 245
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				300
	TOTAL (II)	1 427 427	387 619	1 039 808	326 281
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	445		445	
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 547		68 547	11 080
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	653 598		653 598	826 826
	Charges constatées d'avance	8 163		8 163	4 705
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	270 229		270 229	571 367
	TOTAL (III)	1 000 982		1 000 982	1 413 978
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 428 409	387 619	2 040 791	1 740 258

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	79 075	79 075
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	51 774	51 774
	Autres		
	Report à nouveau	367 087	351 912
	Excédent ou déficit de l'exercice	(135 741)	15 174
	Total des fonds propres (situation nette)	362 194	497 936
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	778 066	823 755
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	778 066	823 755
	Total des fonds propres	1 140 260	1 321 691
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	148 352	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	148 352	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	179 463	6 643
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 755	341 197
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	235 809	31 601
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 596	9 283
	Produits constatés d'avance	29 555	29 844
	Total des dettes (1)	752 179	418 568
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 040 791	1 740 258
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	584 199	415 700
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 160	870
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	37 785	36 292
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	338 794	390 207
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	969 043	1 099 850
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 450	5 150
	Mécénats	25 500	32 000
	Legs, donations et assurances-vie	6 667	10 667
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	
	Autres produits	111	3
Total des produits d'exploitation		1 382 512	1 575 038
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	23 206	25 274
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	706 303	821 848
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 505	10 602
	Salaires	384 063	420 962
	Cotisations sociales	143 308	159 484
	Dotation aux amortissements et dépréciations	27 114	16 667
	Dotation aux provisions	148 352	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	69 875	123 600
Total des charges d'exploitation		1 516 726	1 578 436
RESULTAT D'EXPLOITATION		(134 215)	(3 398)

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT QUERCY ROUERQUE
Chemin de la Sablière ZA Regourd - 46003 DARGENTON

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(134 215)	(3 398)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 070	2 683
	Autres intérêts et produits assimilés	141	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		2 210	2 683
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 737	208
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		3 737	208
RESULTAT FINANCIER		(1 527)	2 475
RESULTAT COURANT avant impôts		(135 741)	(923)
	Produits exceptionnels		24 273
	Charges exceptionnelles		5 498
RESULTAT EXCEPTIONNEL			18 775
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			2 678
TOTAL DES PRODUITS		1 384 722	1 601 994
TOTAL DES CHARGES		1 520 463	1 586 820
EXCEDENT ou DEFICIT		(135 741)	15 174
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMMISSAIRE AUX COMPTES
* AUDIT QUERCY ROGERGUE *
Chemin de la Sablière ZA Regourd - 63000 CAHORS

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Ils ont été établis sous la responsabilité de la Présidente et seront présentés au Conseil d'administration du 17/06/2026.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 040 791 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 384 722 euros** et un total **charges** de **1 520 463 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-135 741 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

L'Association a pour objet d'assurer les missions suivantes :

- assurer un soutien à la création en théâtre, opéra et musique prioritairement par des apports en coproduction, des accueils en résidence et des productions qui s'inscriront dans les réseaux nationaux et régionaux ;
- assurer une présence artistique toute l'année sur son territoire d'implantation, avec des équipes artistiques professionnelles ;
- développer des projets en partenariat avec les opérateurs professionnels du territoire ;
- accueillir des spectacles représentant la diversité des esthétiques du spectacle vivant ; encourager les écritures d'aujourd'hui et les expressions scéniques émergentes en portant une attention particulière aux propositions jeune public ;
- développer un projet d'Ecole du spectateur avec un travail en étroite collaboration avec l'Education Nationale, pour la formation du jeune public ;
- mener toutes actions favorisant la formation et la diversification des publics et des habitants ;
- contribuer à l'insertion professionnelle de jeunes artistes et à leur formation professionnelle ;
- réaliser tous travaux d'édition et de diffusion de spectacles produits (publication de textes, réalisation de CD audio ou vidéo).

L'association assurera, dans le cadre du projet artistique et culturel proposé par la Directrice Générale, qui fait l'objet d'un conventionnement avec le Ministère de la Culture - Scène conventionnée d'intérêt national Art et Création / Art en territoire, la mise en œuvre des missions décrites ci-dessus :

- la direction artistique, administrative et technique des différents temps forts de l'année : la saison pluridisciplinaire du Théâtre de l'Usine et son rayonnement sur le territoire de Cauvaldor - de septembre à mai, le festival d'opéra et de musique de Saint-Céré, au cœur de l'été.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
* AUDIT QUERCY ROUERGUE *
Chemin de la Sablière ZA Regourd - 46000 CAUVALDOR

Règles et Méthodes Comptables

L'association a également vocation à mener des partenariats, par voie d'accord qui en déterminera les conditions, avec des collectivités territoriales locales ou des opérateurs culturels qui souhaitent concourir à ses missions.

L'association pourra également dans le cadre de l'animation du Théâtre de l'Usine, pour favoriser la rencontre entre le public et les artistes, organiser un espace bar restauration légère, conformément à la législation en vigueur.

Pour réaliser les actions qui lui sont confiées, l'Association bénéficie de subventions, de dons, de cotisations des adhérents ainsi que de contributions volontaires.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 et n° 2022-06 relatifs au Plan Comptable Général modifié dernièrement par les règlements :

- n° 2018-06 du 05/12/2018 relatif au comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- n°2020-08 (associations - legs et dons), n° 2020-09 (associations),
- n° 2022-02 (associations: appel à la générosité du public)
- n° 2023-05 (Solutions informatiques).

A compter de l'exercice 2025, l'association applique le règlement ANC n° 2022-06, modifiant le PCG et entraînant une présentation renouvelée des états financiers applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2025. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté, suite à l'application de l'ANC 2022-06.

Cette évolution se traduit notamment par une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Seuls sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, les écritures comptables d'origine purement fiscales, et certaines écritures liées à un changement de méthode comptable.

A compter du 01/01/2025 :

COMMISSAIRE AUX COMPTES
* AUDIT QUERCY ROUERGUIE *
Chemin de la Sablière ZA Esquourd - 48000 GY

Règles et Méthodes Comptables

- Les produits nets de cession sont reclassés dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges ne répondant pas aux critères ci-dessus mentionnés sont comptabilisés dans les comptes correspondant à leur nature et en résultat d'exploitation ;
- La quote-part de subventions d'investissement est reclassée dans le résultat d'exploitation avec les subventions de l'exercice.
- Les comptes de transfert de charges ayant été supprimés du PCG, les aides à l'embauche comptabilisées en subvention font parties intégrantes des produits d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites en comptabilité conformément au Règlement ANC n°2014-03.

L'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Les amortissements de l'actif immobilisé: les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif.

L'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Solutions informatiques	De 1 à 3 ans
Agencements, aménagements des terrains	De 6 à 10 ans
Constructions	De 10 à 30 ans
Agencements des constructions	De 10 à 15 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Agencements, aménagements, installations	De 6 à 15 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	De 2 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

En cours de production

Les couts engagés sur un spectacle ayant vocation à être diffusé par l'association et pour lequel

Règles et Méthodes Comptables

aucune représentation n'a eu lieu à la clôture de l'exercice sont inscrits en En-cours de production pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour prendre en compte les risques et charges existant à la clôture de l'exercice.

Leur estimation se fait par analyse au cas par cas en fonction du risque ou de la charge potentielle estimée sur la base des faits avérés, demandes ou jugements intervenus.

Au titre du présent exercice, le coût social pris en compte à la précédente clôture a été comptabilisé en charges de personnel car payé aux salariés sur l'exercice et la provision reprise en totalité.

Engagements en matières de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 8 248 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

Taux d'actualisation : 3.90 %

Méthode de calcul : ANC 2021

Convention collective : Artistique (entreprises artistiques et culturelles)

Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Table de mortalité : TG 05

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle): 62 ans pour l'ensemble des catégories.
- Progression de salaires: 1% pour l'ensemble des catégories
- Taux de rotation : moyen pour l'ensemble des catégories
- Taux de charges sociales patronales :
 - 55 % pour la catégorie : Cadres
 - 36 % pour la catégorie : Non Cadres

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUERQUE
Chemin de la Sablière ZA Pajourd - 48000 CHER

Règles et Méthodes Comptables

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Résultats en co-production

Lorsqu'un spectacle est monté en co-production avec un autre organisme, les résultats affectables à l'autre partie, selon qu'elle est ou non gestionnaire de la co-production, sont comptabilisés en quote-part de résultat transféré.

Crédit Impôt Spectacle Vivant (CISV)

Conformément aux dispositions de l'article 220 quindecies du CGI et compte tenu de l'absence d'engagement de coût de création de spectacle au cours du présent exercice, il n'a été comptabilisé aucun crédit d'impôt au titre du spectacle vivant.

Comptabilisation des cotisations

Les cotisations versées à l'Association sont comptabilisées lors de l'exercice de leur paiement.

Fonds dédiés

Aucun fonds dédiés n'ont été constitué à la clôture l'exercice 2025.

Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Convention pluri-annuelle

Le projet porté par la directrice de l'association ScénOgraph a été reconnue au titre de l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National par le ministère de la Culture, avec la double mention Art et Création / Art en Territoire, par une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2021/2024.

De fait, l'association ne bénéficie plus de cette appellation depuis le 1 janvier 2025. La Directrice de l'association, qui travaillait à la construction d'un nouveau projet artistique et culturel en vue de déposer une demande de renouvellement auprès des services compétents de l'État et de l'ensemble des collectivités territoriales associées à la CPO, ayant été licenciée, une procédure de recrutement d'une nouvelle direction a été lancée impliquant la rédaction d'un projet, à partir d'une note d'orientation fournie, dans le cadre du renouvellement du label de Scène Conventionnée d'Intérêt National. Il incombera à la prochaine direction de déposer la demande de renouvellement auprès des services compétents de l'État et de l'ensemble des collectivités territoriales associées à la CPO.

Dans cette période de transition, la DRAC et l'ensemble des tutelles ont confirmé le maintien de leur engagement dans l'attente de la nouvelle convention pluriannuelle

Règles et Méthodes Comptables

Bâtiment Hébergements

Les travaux de réhabilitation du bâtiment des hébergements ont débuté le 13/05/2024 pour se terminer en octobre 2025 avec une mise en service le 24/10/2025.

Le montant des investissements s'élèvent à 1 026 879,66 € dont 1 013 526,32 € au titre de l'exercice 2025.

Le montant des subventions octroyées pour un montant de 819 000 euros ont été ajustées en fonction du coût réel des dépenses à un montant de 783 249,01 €.

Les subventions ont été inscrites dans le compte 131 000 "Subvention d'investissement", avec une durée d'amortissement correspondant à l'amortissement du bien.

Provision Pour litige:

- Litige prud'homal Mme Véronique Do (licenciement du 14/08/2025)

L'Association est défenderesse dans une procédure engagée par Mme Véronique Do, ancienne Directrice générale, licenciée en date du 14 août 2025. La procédure est portée devant le Conseil de prud'hommes de Cahors.

Principales demandes de la demanderesse :

Mme Do sollicite notamment des rappels de salaire liés à la mise à pied conservatoire, des indemnités de rupture (préavis, indemnité conventionnelle), des dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (fondés sur l'article L. 1235-3 du Code du travail), des dommages-intérêts pour préjudice moral / circonstances vexatoires, ainsi que des rappels d'heures supplémentaires et une indemnité pour travail dissimulé. Elle sollicite également la communication/remise de documents sous astreinte, l'allocation de frais irrépétibles (fondés sur l'article 700 du Code de procédure civile), ainsi que les intérêts légaux et les dépens.

Le montant total des demandes s'élève à 357 355 € (dont 81 909 € de cotisations patronales)

À la clôture de l'exercice, le litige est pendant devant le Conseil de prud'hommes de Cahors.

Provision comptabilisée :

Au 31/12/2025, l'Association assistée de son conseil a souhaité comptabiliser une provision partielle pour litige d'un montant de 148 352 €.

Evènements significatifs survenus après la clôture de l'exercice

Recrutement d'une nouvelle direction et convention pluriannuelle

Le 13 mars 2026, le conseil d'administration a recruté Mélanie Alves de Sousa au poste de directrice générale de l'association. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2026.

Elle déposera à l'automne un nouveau projet artistique et culturel, issu du projet défendu lors de son recrutement, en vue de déposer une demande de renouvellement de l'appellation Scène Conventionnée d'Intérêt National auprès des services compétents de l'État et de l'ensemble des collectivités territoriales associées à la CPO, pour la période 2026-2029.

Règles et Méthodes Comptables

Subvention Région

En février 2026, la Région Occitanie a annoncé une baisse de 30 000 € de sa subvention annuelle, passant de 328 000 € à 298 000 €.

Principe de continuité d'exploitation

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le maintien du principe de continuité repose notamment:

- sur le dénouement du contentieux en cours;
- les mesures de soutien financier susceptibles d'être apportées par les partenaires et financeurs de l'association afin de couvrir le cas échéant, les conséquences du litige qui ne pourront être financées par ses fonds propres;
- le renouvellement de l'appellation Scène conventionnée d'Intérêt National pour la période 2026-2029.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUERGUE ★
Chemin de la Sablière 21, 12100, CAHORS

Annexe au Bilan

Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants de l'association ne sont pas rémunérés.

Mise à disposition des locaux de l'Usine

Le Bâtiment du théâtre de l'Usine est mis à la disposition de ScénOgraph pour la réalisation du projet artistique et culturel de la SCIN par une convention d'occupation du domaine public qui prévoit la prise en charge par ScénOgraph des fluides, l'entretien des systèmes de sécurité et le versement d'une redevance annuelle calculée sur les recettes propres dégagées par l'activité exercée sur le lieu. Suite à la mutualisation des équipements, une convention de refacturation des fluides chaud et froid entre l'Ecole de musique et le théâtre a été signée avec Cauvaldor. Le bâtiment des hébergement et le bâtiment des bureaux sont pris à bail emphytéotique d'une durée de 20 années à compter du 10/10/2016.

Situation fiscale de l'Association

L'Association est assujettie aux impôts commerciaux (Impôt société et TVA), à l'exception de la Contribution Economique Territoriale dont elle est exonérée en vertu des délibérations des collectivités territoriales concernées.

Ventilation du chiffre d'affaires nets par secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Montants
Festival de Saint Céré	175 401,22 €
Saison du Théâtre de l'Usine	201 178,46 €
Total	376 579,68 €

Contributions volontaires

Au titre du présent exercice, il a été décidé de mentionner en annexe la valorisation des heures de bénévolat pour un montant de 11 593,62 euros au taux horaire de 13,54 euros représentant 856,25 heures sur l'ensemble des manifestations Festival de St Céré et saison d'Hiver ainsi que la participation à l'affichage et à la mise sous pli.

Dans le même ordre d'idée, le montant des dons en nature des partenaires est estimé à 6 596,80 euros.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT QUERCY ROUBERGUE
Chemin de la Sablière ZA Fagouard - 43000 CHATELAIN

Annexe au Bilan

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives

Financier	Action	Montant Subvention
DRAC	Fonctionnement (CPO SCIR)	331 000 €
DRAC	MMPD	40 000 €
DRAC	Aide actions culturelles	15 000 €
DRAC	Option Théâtre	1 050 €
CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	Fonctionnement	328 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL LOT	Fonctionnement	100 000 €
VILLE DE SAINT CERE	Fonctionnement	30 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE CAUVALDOR	Fonctionnement	100 000 €
ONDA	Aide à la diffusion	5 600 €
OCCITANIE EN SCENE	Aide à la diffusion	500 €
Total		951 150 €

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT QUERCY ROUEGUE
Canton de la Selve - 46000 CAHORS

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	25 192					25 192
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 192					25 192
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			381 170			381 170
	sur sol d'autrui	6 899				2 117	4 782
	instal. agencement	46 397		588 466		20 088	614 775
	Instal technique, matériel outillage industriels	304 982		2 414		71 163	236 233
	Instal., agencement, aménagement divers	56 233		2 070		28 025	30 278
	Matériel de transport	30 935					30 935
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	64 581		44 202		11 965	96 818
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	277 380				277 380	
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	787 406		1 018 321		410 738	1 394 990
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	7 545		1 000		1 300	7 245
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 545		1 000		1 300	7 245
TOTAL		820 143		1 019 321		412 038	1 427 427

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROERGUE ★
Chemin de la Sablière ZA Fagard - 46000 CHATELAIN

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			15 192			15 192
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			15 192			15 192
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre				2 959		2 959
	sur sol d'autrui			6 899		2 117	4 782
	instal. agencement aménagement			40 287	10 788	20 088	30 987
	Instal technique, matériel outillage industriels			289 322	4 837	71 163	222 996
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			56 233	598	28 025	28 806
	Matériel de transport			30 935			30 935
	Matériel de bureau, mobilier			54 994	7 932	11 965	50 962
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			478 670	27 114	133 358	372 426
TOTAL				493 863	27 114	133 358	387 619

COMMISSAIRE AUX COMPTES
* AUDIT QUERCY ROUEGUE
Chemin de la Sablonnière - 43000 ROUEGUE

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		148 352		148 352
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		148 352		148 352
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL		148 352		148 352
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			148 352		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUERGUE ★
Chemin de la Sablière 30, Figeac - 46000 Figeac

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	7 245		7 245
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	68 547	68 547	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 927	1 927	
	Impôts sur les bénéfices	1 390	1 390	
	Taxes sur la valeur ajoutée	250 503	250 503	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	399 698	399 698	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	80	80	
	Charges constatées d'avance	8 163	8 163	
	TOTAL DES CREANCES	737 553	730 308	7 245
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	179 463	11 484	38 695	129 284
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	297 755	297 755		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	2 445	2 445		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 310	20 310		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	212 441	212 441		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	612	612		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	9 596	9 596		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	29 555	29 555		
	TOTAL DES DETTES	752 179	584 199	38 695	129 284
Emprunts souscrits en cours d'exercice		180 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 226			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROERGUE ★
Cueudin de la Sablière ZA Flegourd - 48000 SAINTS

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			8 163
Charges externes		8 163	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			8 163

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT QUERCY ROUERQUE
Chemin de la St. Jean 21, Figeac - 46300 CAHORS

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			29 555
Billetterie		29 555	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			29 555

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUERGUE
Chemin de la Sablière 21, F-63000 Clermont-Ferrand

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	79 075				79 075
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	51 774				51 774
Autres réserves					
Report à nouveau	351 912	15 174			367 087
Excédent ou déficit de l'exercice	15 174	(15 174)		135 741	(135 741)
Situation nette	497 936			135 741	362 194
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	823 755			45 689	778 066
Provisions réglementées					
TOTAL	1 321 691			181 430	1 140 260

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUERGUE
Chemin de la Sablière ZA Regourd - 46300 CHERY

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts	Caution Dpt du Lot - 90 000 €	BPO	180 000	176 549
		TOTAL	180 000	176 549

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUERGUE ★
Gremin de la Sablière ZA Figeac - 46000

Ventilation du chiffre d'affaires

		31/12/2025
Chiffre d'affaires par secteur d'activité		376 580
Ventes de marchandises		37 785
Recettes Diners	1 842	
Recettes Piques-Niques	11 892	
Vente Bar Saint Céré	21 341	
Vente Bar - hors Théâtre de l'Usine	1 708	
Autres ventes	1 003	
Production vendue Services		338 794
Prestations de services	1 629	
Vente Action Pédagogique	2 520	
Recettes brutes de spect. en c	3 000	
Recettes par billetterie	132 052	
Recettes par billetterie Saiso	118 448	
Recette billetterie - Tva 5.5%	13 256	
Locations de salles, prest. an	6 359	
Recette Bus	250	
Recettes Echanges Marchandises	44 500	
Location matériel technique	7 424	
Produits des activités annexes	9 232	
Participation Salariés aux repas	124	
Chiffre d'affaires par marché géographique		376 580
Chiffre d'affaires FRANCE		376 580
Recettes Diners	1 842	
Recettes Piques-Niques	11 892	
Vente Bar Saint Céré	21 341	
Vente Bar - hors Théâtre de l'Usine	1 708	
Autres ventes	1 003	
Prestations de services	1 629	
Vente Action Pédagogique	2 520	
Recettes brutes de spect. en c	3 000	
Recettes par billetterie	132 052	
Recettes par billetterie Saiso	118 448	
Recette billetterie - Tva 5.5%	13 256	
Locations de salles, prest. an	6 359	
Recette Bus	250	
Recettes Echanges Marchandises	44 500	
Location matériel technique	7 424	
Produits des activités annexes	9 232	
Participation Salariés aux repas	124	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUERQUE ★
Chemin de la Sablière ZA Regourd - 46000 CAHORS

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(135 741)		(135 741)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		(135 741)		(135 741)

(1) après retraitements fiscaux.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
 AUDIT QUERCY ROUEGUE
 * Chemin de la Sablière ZA Regourd - 40000 DIT

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		3	
	Cadres et ingénieurs		6	
	Autres catégories			
	TOTAL		8	

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une rémunération au titre de l'exercice est de 58, permanents et intermittents du spectacle confondus.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUERGUE ★
Gremier de la Sablière ZA Perceval - 43300 - Saint-Genès

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		176 702
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		46
Intérêts C.N.E. 08715227	46	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		174 030
Factures non parvenues	174 030	
Dettes fiscales et sociales		2 626
Dettes prov. congés payés	1 570	
Charges sur congés à payer	593	
Taxe d'apprentissage Lib. - Intermittents	219	
Taxe d'apprentissage Lib. - Permanents	244	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUEGUE
Chemin de la Sablière Z4 Fegourd - 40000 CAHORS

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		399 718
Autres créances		399 718
CONSEIL RÉGIONAL	164 000	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	20 000	
Subventions Bâtiment des hébergements	215 698	
Produits à recevoir	20	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUEGUE ★
Chemin de la Sablière ZA Regourd - 46000 CAHORS

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	823 800		35 751	788 049
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	823 800		35 751	788 049
Quotes-parts virées au compte de résultat	45	9 938		9 983

Pour les subventions d'investissement sur les 45 389 € de diminution, 35 751 € proviennent d'une actualisation des subventions allouées par les financeurs suite au budget définitif des travaux effectués pour la rénovation du bâtiment d'hébergement, en diminution du budget proposé au moment du dépôt du dossier.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
* AUDIT QUERCY ROUERGUE
G. Lemin de la Sablière ZA Regourd - 46000 G. L.

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss d
Totalisation							

COMMISSAIRE AUX COMPTES
★ AUDIT QUERCY ROUEGUE
Chemin de la Sablière ZA Fagourd - 46000 C. F.

Concours publics et subventions

31/12/2025

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		395 005	558 000		6 100	959 105
Subventions d'investissement						
TOTAL		395 005	558 000		6 100	959 105

COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT QUERCY ROUERGUE
Chemin de la Sablière ZA Fougère - 46000 CAHORS

ASSOCIATION SCENOGRAPH

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée
à la Sous-Préfecture de Figeac
n° de dossier 0462001815
18, avenue du Docteur ROUX
46 400 SAINT CERE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31/12/2025

AUDIT QUERCY ROUERQUE

SARL au Capital de 7.622,45 euros

Chemin de la sablière

ZA de Regourd

46000 CAHORS

SOCIETE de COMMISSARIAT aux COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale

Grande Aquitaine

Tél. 05.65.53.27.20

RCS Cahors B 420.878.704

ASSOCIATION SCENOGRAPH

Siège social : 18 avenue du Docteur ROUX
46400 SAINT-CÉRÉ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2025

Aux adhérents de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à CAHORS, le 17 juin 2026
Le Commissaire aux comptes
SARL AUDIT QUERCY ROUERQUE,
représentée par Nathalie VIGUIER



